

# Ecole élémentaire du Vivier et des Coureilles

Chers parents,

Depuis les annonces ministérielles de la réouverture progressive des écoles, nous avons, en équipe et en lien avec la municipalité, préparé le plan de réouverture de l'école compte tenu du protocole sanitaire lié à la crise que nous vivons.

Ce plan est valable pour la période du 14 mai au 2 juin 2020, il a été présenté cet après - midi aux parents élus et à la municipalité lors d'une visite d'école.

Tout ne sera pas parfait, tout ne conviendra pas à tous mais nous avons fait de notre mieux pour que la sécurité des enfants et des personnels (qu'elle soit physique ou affective) soit assurée. Notre devoir et notre objectif sont de réduire au maximum les contacts entre les différents groupes d'élèves afin de limiter une probable ou possible propagation du COVID.

Préalablement, la date du 12 mai avait été annoncée, seulement la circulaire ministérielle du 4 mai autorise les directeurs à décaler la rentrée au 14 mai afin de bénéficier d'un temps supplémentaire pour la mise en place du protocole sanitaire. **Les trois directeurs de Périgny ont fait ce choix.**

## ➤ Constitution des groupes.

A l'école des Coureilles et du Vivier, nous avons fait le choix d'accueillir maximum 13 élèves par classe. Il nous a donc fallu constituer des groupes. Dans certaines classes, nous avons constitué 2 groupes et dans d'autres classes un seul groupe. Nous avons fait notre maximum pour que les enfants qui reviennent à l'école puissent bénéficier du même nombre de jours de classe, mais cela n'a pas été simple en raison des jours fériés. Vous trouverez en pièce jointe le tableau avec les jours d'accueil jusqu'au 2 juin. Nous vous demandons de respecter votre engagement pour cette période. Un nouveau questionnaire sera envoyé aux familles fin mai pour la période suivante.

## ➤ Les enseignants

### Pour l'école des Coureilles

Mmes Traineau, Lens, Zannier, Gaudin, Tillet, Viguiet et Couillaud assureront à la fois la classe en présentiel et en distanciel.

Mr Burucoa et Mme Massart ne pourront pas assurer la classe en présentiel mais continueront le distanciel pour les élèves à la maison.

Les élèves de Mr Burucoa seront pris en charge par Mme Heintz, remplaçante sur l'école connue des enfants et par Mme Traineau.

Les élèves de Mme Massart seront répartis de cette façon : les CE1 seront accueillis par Mme Lens et les CE2 par Mme Zannier.

### Pour l'école du Vivier

Mmes Rousseau, Morillon et Schneider assureront à la fois la classe en présentiel et en distanciel.

Mr Chastanet et Mme Antoine ne pourront pas assurer la classe en présentiel mais continueront le distanciel pour les élèves à la maison.

#### ➤ **Protocole sanitaire**

Il est important que vous lisiez le document joint qui comporte beaucoup de réponses aux diverses questions. Nous insistons pour que les élèves aient bien le jour de la reprise tout leur matériel individuel. En effet, aucun prêt de matériel ne pourra se faire. Nous vous demandons également de leur fournir une gourde ou une bouteille d'eau étiquetée à leur nom avec un paquet de mouchoirs qu'ils pourront garder dans leur cartable.

Ils rapporteront tous les soirs à la maison leur cartable et ne laisseront rien à l'école, les casiers seront vidés.

Comme les jeux collectifs pour la récréation sont proscrits, vous pouvez si vous le souhaitez fournir à votre enfant dans un petit sac prévu à cet effet des petits jeux de la maison (pas de jeux électroniques). Les jeux devront être marqués au prénom de l'enfant.

Si, après lecture du document, vous décidez de ne pas remettre votre enfant à l'école à partir du 14 mai, je vous remercie de m'en informer par mail. A partir du lundi 11 mai, et pour une question d'organisation, nous considérerons vos réponses définitives jusqu'au 2 juin.

#### ➤ **Personnel mobilisé par la gestion de la crise**

Si vous faites partie des personnels mobilisés par la gestion de crise et afin que je puisse connaître vos besoins, merci de compléter le questionnaire suivant :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScKRvAEmwczTK-DIEfLLzA6uJKLftJsn8F-YDZ4yxexdfCfQ/viewform>

Vous pouvez modifier vos réponses jusqu'à 48h avant le jour désiré.

Nous accueillerons les enfants après présentation d'une attestation de votre employeur et dans la limite des capacités d'accueil.

Pour rappel, les personnels mobilisés par la gestion de crise sont :

- Tout personnel travaillant en établissements de santé publics / privés: hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées
- Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance (ASE)
- Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS), des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise : pompiers, gendarmes, policiers, personnels de la préfecture indispensable
- Enseignants, atsem, personnel de crèche.....

Nous sommes conscients de la situation difficile que vous vivez et des délais très courts en termes d'organisation personnelle et professionnelle.

Bien cordialement

La directrice

Elodie Poincet